

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 33

Pouvoirs : 5

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 25/01/2024

Le 1^{er} Février 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 47 route de Villars à Villeneuve (01480).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Nadia GUYON, Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON (Pouvoir à David POMMIER), Fabien BIHLER, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir à Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT (Pouvoir à Ingrid BESSON), Elise DIENNÉT (Pouvoir à Gilles GARNIER), Yves DUMOULIN, Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, France-Line VINCENT (Pouvoir à Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Gérard PORRETTI.

OBJET : ACTION SOCIALE – DSP Petite enfance lot 2 – Répartition des charges liées aux locaux de la crèche 1001 étoiles

Mme Christine FORNES, Vice-Présidente en charge de l'Action sociale, rappelle que conformément à ses statuts, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée est compétente en matière de création et gestion des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans relevant de l'article R 2324-17 du code de la santé publique, à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des jardins d'enfants.

Le transfert de compétence, effectif depuis le 1^{er} septembre 2010, a donné lieu à un Procès-Verbal de mise à disposition de biens entre la commune de Reyrieux et la CCDSV. Ces biens consistent en des locaux et équipements situés Route de Veissieux le haut, 01600 Reyrieux, au sein d'un bâtiment communal. Certains de ces locaux sont à usage dédié à la crèche 1001 étoiles, d'autres sont à usage mutualisé (c'est-à-dire partagé entre la crèche 1001 étoiles et le centre social de compétence communale).

La Communauté de communes a concédé à la société People and Baby la gestion de la crèche 1001 étoiles du 1^{er} janvier 2024 au 20 août 2028.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée, la commune de Reyrieux, l'association Espace Talançonnais et la société People and Baby sont titulaires de plusieurs contrats nécessaires au fonctionnement du lieu et bénéficiant à toutes les personnes morales occupantes.

Afin de préciser dans quelles conditions les charges afférentes au fonctionnement du site seront réparties entre les différentes personnes bénéficiaires, il est proposé la signature de 3 conventions annexées à la présente délibération :

- 1°) Entre la CCDSV, la mairie de Reyrieux et People and Baby : convention 23AJC01
- 2°) Entre la CCDSV, l'association Espace talançonnais et People and Baby : convention 23AJC02
- 3°) Entre la CCDSV et la commune de Reyrieux : convention 23AJC03

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 18/01/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer lesdites conventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2024 et suivants.

A Villeneuve, le 01/02/2024

**Le Secrétaire de Séance,
Gérard PORRETTI**



Affichage sous format électronique :

**Le Président,
Marc PECHOUX**

